

RADIATION

Le directeur doit enregistrer la radiation de tout élève quittant l'école pour permettre au directeur de la nouvelle école de pouvoir admettre définitivement l'élève.

Il doit indiquer **la date à partir de laquelle l'élève n'est plus présent dans l'école** : **date d'effet de la radiation**.

La radiation est saisie individuellement.

Dans le menu Elèves, le directeur clique sur le lien radiation.

Il renseigne éventuellement les critères de recherche, puis clique sur le bouton « **Chercher** ».

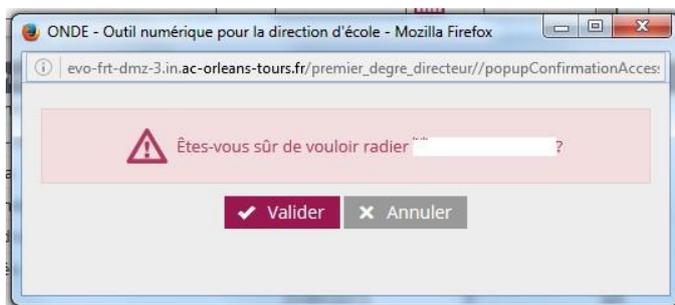
Il clique sur le bouton radio situé devant le nom de l'élève qu'il souhaite radier.

Il renseigne obligatoirement la date d'effet de la radiation, qui peut être immédiate ou différée (cette date doit être obligatoirement antérieure au dernier jour de l'année scolaire en cours).

Nom	Prénom	Née(e) le	Sexe	Niveau/Cycle	Classe	Radiable
ANTOINE	Aaliyah	18/11/2013	F	MS	MS	
DELIGNY LAHAYE	Alizée	13/10/2013	F	MS	MS	
GAMARD	Alix	19/05/2012	M	GS	GS	02/09/2018
LEGE CHASSIN	Antonin	06/07/2012	M	GS	PS-GS	02/09/2018
MAUGENEST	Adèle	23/07/2012	F	GS	GS	02/09/2018
OLSZEWSKI	Anna	13/10/2014	F	PS	PS-GS	
PÉCOT JEANNOT	Augustin	31/01/2012	M	GS	GS	02/09/2018

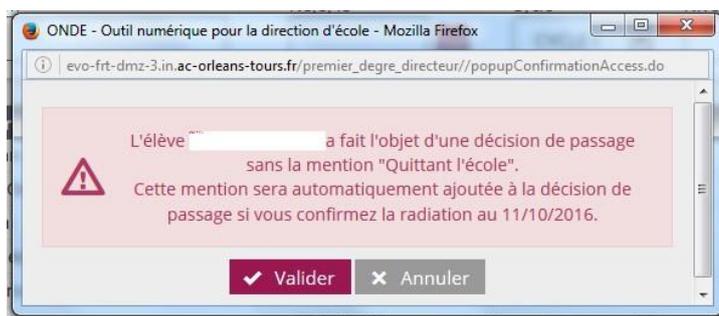
Une confirmation est demandée.

Cliquer sur « **VALIDER** » pour confirmer la radiation de cet élève.



Si un passage de niveau N+1 existe pour l'élève, indiquant que l'élève ne quitte pas l'école, le message de confirmation est différent.

Après validation, le passage de niveau est modifié.



Le certificat de radiation peut être édité immédiatement.

Radiation

Certificats de radiation

Certificat de radiation - format PDF

Remarque :

On n'affiche pas les radiations enregistrées par les saisies de passage de niveau « **Passage en 6^{ème}** ». Conséquence si l'on souhaite radier un élève passant en 6^{ème}, il faut modifier la saisie de passage de niveau et la passer de « **Passage en 6^{ème}** » en « **Maintien** ». Ainsi l'élève apparaît dans la liste des élèves.